



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Inondations

Question au Gouvernement n° 2072

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Cave.

M. Jean-Pierre Cave. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Comme vient de le rappeler M. Malvy, que je tiens d'ailleurs à remercier, des pluies d'une intensité exceptionnelle se sont abattues en fin de semaine sur le Tarn-et-Garonne. La crue du Tarn, à Montauban tout particulièrement, a atteint un niveau très proche de celui de 1930, année historique tristement célèbre dans la mémoire des Montalbanais. Grâce à un élan de solidarité locale, à l'intervention de l'armée et à celle des sapeurs-pompiers, nous avons pu parer au plus pressé. Mais aujourd'hui, alors que la décrue s'annonce, les dégâts se révèlent considérables. Le classement de la ville en zone sinistrée doit être prononcé le 20 décembre prochain et je tiens, monsieur le ministre, à vous remercier pour votre célérité. Cela nous permettra certes d'obtenir quelque indemnisation.

Hier encore, à Montauban, j'ai vu des commerçants, des artisans ruines en quelques heures, désespérés. J'ai vu des habitants désespérés devant l'ampleur des réparations auxquelles ils devront procéder avant de pouvoir à nouveau habiter dans leur maison. Tous ceux qui ont assisté à ce spectacle savent que ces personnes ne peuvent plus que se tourner vers la solidarité nationale. La situation est exceptionnelle et il nous faudra des mesures exceptionnelles. Quelles dispositions spécifiques comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour nous venir en aide ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debre, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, dans le Tarn-et-Garonne, à Montauban en particulier, les dernières inondations liées à la crue du Tarn sont en effet catastrophiques et ont mis bien des habitants dans une situation de désespoir qui doit nous interpeller.

S'agissant de la sécurité civile, comme je l'ai dit il y a un instant, nous avons mobilisé des moyens très importants pour venir en aide aux populations: 160 personnes supplémentaires, dotées de matériels spécialisés adaptés à ce type de catastrophe, sont sur place.

À Montauban, d'après les informations que nous avons, la décrue se poursuit extrêmement lentement, laissant place à une situation très mauvaise, notamment dans le quartier Sapiac. Actuellement, les services de l'État, en liaison avec la mairie de Montauban, constituent des dossiers en vue de l'indemnisation. Comme je l'ai dit hier, la commission interministérielle se réunira le 20 décembre, c'est-à-dire très vite, mais il fallait un délai pour constituer les dossiers. En fonction de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, l'indemnisation des victimes pourra intervenir.

Par ailleurs, dès aujourd'hui, la procédure d'attribution de secours d'urgence extrême a été engagée et les préfets sont dès à présent à même de venir en aide aux personnes dans les situations de détresse la plus criante. De plus, je le répète, nous verrons le moment venu avec le ministère du budget comment aider les collectivités locales à réparer les sinistres dus à ces inondations.

D'une manière générale, le Gouvernement, les différentes administrations, le ministère de la réforme de l'État et de la décentralisation, le ministère du budget et celui de l'intérieur se sont mobilisés pour venir en aide à ces populations tant sur le plan matériel que sur celui de l'indemnisation. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du

Centre.)

## Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Cave.

M. Jean-Pierre Cave. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Comme vient de le rappeler M. Malvy, que je tiens d'ailleurs à remercier, des pluies d'une intensité exceptionnelle se sont abattues en fin de semaine sur le Tarn-et-Garonne. La crue du Tarn, à Montauban tout particulièrement, a atteint un niveau très proche de celui de 1930, année historique tristement célèbre dans la mémoire des Montalbanais. Grâce à un élan de solidarité locale, à l'intervention de l'armée et à celle des sapeurs-pompiers, nous avons pu parer au plus pressé. Mais aujourd'hui, alors que la décrue s'annonce, les dégâts se révèlent considérables. Le classement de la ville en zone sinistrée doit être prononcé le 20 décembre prochain et je tiens, monsieur le ministre, à vous remercier pour votre célérité. Cela nous permettra certes d'obtenir quelque indemnisation.

Hier encore, à Montauban, j'ai vu des commerçants, des artisans ruinés en quelques heures, désespérés. J'ai vu des habitants désespérés devant l'ampleur des réparations auxquelles ils devront procéder avant de pouvoir à nouveau habiter dans leur maison. Tous ceux qui ont assisté à ce spectacle savent que ces personnes ne peuvent plus que se tourner vers la solidarité nationale. La situation est exceptionnelle et il nous faudra des mesures exceptionnelles. Quelles dispositions spécifiques comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour nous venir en aide ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, dans le Tarn-et-Garonne, à Montauban en particulier, les dernières inondations liées à la crue du Tarn sont en effet catastrophiques et ont mis bien des habitants dans une situation de désespoir qui doit nous interpeller.

S'agissant de la sécurité civile, comme je l'ai dit il y a un instant, nous avons mobilisé des moyens très importants pour venir en aide aux populations : 160 personnes supplémentaires, dotées de matériels spécialisés adaptés à ce type de catastrophe, sont sur place.

À Montauban, d'après les informations que nous avons, la décrue se poursuit extrêmement lentement, laissant place à une situation très mauvaise, notamment dans le quartier Sapiac. Actuellement, les services de l'État, en liaison avec la mairie de Montauban, constituent des dossiers en vue de l'indemnisation. Comme je l'ai dit hier, la commission interministérielle se réunira le 20 décembre, c'est-à-dire très vite, mais il fallait un délai pour constituer les dossiers. En fonction de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, l'indemnisation des victimes pourra intervenir.

Par ailleurs, dès aujourd'hui, la procédure d'attribution de secours d'urgence extrême a été engagée et les préfets sont dès à présent à même de venir en aide aux personnes dans les situations de détresse la plus criante. De plus, je le répète, nous verrons le moment venu avec le ministère du budget comment aider les collectivités locales à réparer les sinistres dus à ces inondations.

D'une manière générale, le Gouvernement, les différentes administrations, le ministère de la réforme de l'État et de la décentralisation, le ministère du budget et celui de l'intérieur se sont mobilisés pour venir en aide à ces populations tant sur le plan matériel que sur celui de l'indemnisation. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Cave Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2072

**Rubrique :** Risques naturels

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 décembre 1996, page 8258

**Réponse publiée le** : 12 décembre 1996, page 8258

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 décembre 1996